

Proposition de loi : la FFPA appelle à un développement juste, stable et concerté de l'agrivoltaïsme

Les agriculteurs de la Fédération Française des Producteurs Agrivoltaiques (FFPA - Association des porteurs de projets agrivoltaiques) expriment leur vive préoccupation suite à l'adoption, en commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, le 26 mars 2025, de la proposition de loi « visant à assurer le développement raisonné et juste de l'agrivoltaïsme ».

Défini par la loi APER de 2023, l'agrivoltaïsme a enfin trouvé un cadre clair et équilibré. À peine deux ans plus tard, ce nouveau texte crée une instabilité juridique et économique difficilement tenable pour les agriculteurs engagés dans ces projets. Il est urgent de mettre fin aux "stop and go" législatifs qui fragilisent les exploitants et la filière. Une promulgation sans délai d'une loi aussi violente mettrait un coup d'arrêt à la filière et rendrait impossible la très grande majorité des projets aujourd'hui en instruction. Les agriculteurs ne peuvent pas accepter une telle menace sur des projets qu'ils ont mis des années à construire en concertation avec leurs élus et la société civile.

La FFPA alerte notamment sur les seuils de 10 MWc et 30 % de la SAU, et sur la possibilité laissée aux CDPENAF de les abaisser localement. Si la nécessité de réguler les projets est partagée par tous – notamment pour éviter certains abus –, ces seuils, dans leur forme actuelle, sont trop rigides et déconnectés des réalités agricoles de terrain.

Tous les projets ne se ressemblent pas. Certains modèles reposent sur une forte activité agricole avec un besoin d'équipements plus conséquents. D'autres concernent de très grandes exploitations pour lesquelles un seuil à 10 MWc n'a aucun sens. Un seul seuil unique, sans prise en compte de la diversité des projets, revient à casser l'élan vertueux de la filière.

De même, l'article 3 du texte, en l'état, reste flou et inapplicable. Il génère une insécurité juridique préjudiciable à tous. La mise en place d'un bail rural à clause agrivoltaique est, à ce titre, indispensable pour offrir un cadre clair, protecteur, et adapté aux besoins concrets des exploitants.

La FFPA appelle solennellement à un report du vote de ce texte afin de retravailler, avec les parlementaires, les OPA, et les représentants de la filière, une version plus juste, plus cohérente et mieux ancrée dans la réalité du terrain.

Nous sommes favorables à un agrivoltaïsme régulé, encadré, mais pas bridé. L'agrivoltaïsme est une opportunité pour les territoires, pas une menace. À nous, collectivement, d'en fixer les bons équilibres.